

DROITS DE RÉUTILISATION

La réutilisation des informations publiques à des fins commerciales est soumise à la délivrance d'une licence et au paiement des droits de réutilisation – cf. règlement du 8/09/2010

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

NOM / Prénom :

Adresse postale

Adresse électronique

POUR LE COMPTE DE :

Adresse

Adresse électronique

RÉUTILISATION

- Publication sur support papier
 Publication sur vidéo, film, support multimédia

- Produit publicitaire
 Réutilisation sur tout système numérique

DOCUMENTS UTILISÉS

Côte du document d'archives / Légende

Et /ou côte du cliché :

TYPE DE DIFFUSION

Titre et numéro si publication :

Date de parution : / / 20

Nombre d'exemplaires :

DROITS DE RÉUTILISATION DES IMAGES

Publications sur support papier tirages de moins de 500 exemplaires (excepté produits publicitaires et promotionnels divers)			
Exonérées de droits de réutilisation			
Publications sur support papier de 500 à moins de 3000 exemplaires			
DÉSIGNATION	P. U.	Nombre	TOTAL
Image dans le texte	20.00 €		
Image pleine page	35.00 €		
Image en 1 ^{ère} ou dernière de couverture	55.00 €		
Les droits de réutilisation liés aux publications papier font l'objet d'une majoration de : + 100 % pour des tirages supérieurs à 3 000 exemplaires + 200 % pour des tirages supérieurs à 10 000 exemplaires + 1000 % pour des tirages supérieurs à 100 000 exemplaires			
DÉSIGNATION			
Nombre d'exemplaires			
P.U. majoré Prix total			
Produits publicitaires et promotionnels, produits divers (affiches, calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, etc.)			
Droit de réutilisation	300.00 €		

Réutilisation des images sur tout système numérique : site internet, intranet, disque dur, etc. PRIX PAR VUE ET PAR AN			
DÉSIGNATION	Par vue/ par an	Nombre	TOTAL
De 1 à 1000 vues	1.00 €		
De 1001 à 100 000 vues	0.25 €		
De 100 001 à 500 000 vues	0.07 €		
De 500 001 à 1000 000 vues	0.05 €		
+ de 1 000 000 de vues	0.03 €		
Réutilisation des informations publiques produites par la direction des Archives départementales (base de données, métadonnées) PRIX PAR VUE ET PAR AN			
La notice	0.50 €		
Publications sur vidéo, film, support multimédia			
Droit de réutilisation	45.00 €		
Mentions obligatoires à faire figurer au bas du document			
© Conseil Général de la Haute-Garonne/Archives départementales/ (côte du document)/ (nom de l'auteur du document ou du photographe)			

ENVOI OBLIGATOIRE D'UN JUSTIFICATIF APRÈS PARUTION OU DIFFUSION A L'ATTENTION DU SERVICE DES ARCHIVES FIGURÉES

JE SOUSSIGNÉ

CERTIFIE L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CI-DESSUS

À le

Signature du demandeur :